

2014

RAPPORT ANNUEL

Association Fribourgeoise de l'Industrie des Graviers et du Béton





Association Fribourgeoise de
l'Industrie des Graviers et du Béton Verband der Freiburgischen
Kies-und Betonindustrie

Sommaire

Rapport du Président	4
Séances et commissions de l'association	7
Mutations des membres	10
Relations permanentes avec l'association	10
Organisation de l'association	11
Comptes pertes et profits 2014	12
Bilan au 31.12.2014	13
Rapport des vérificateurs	14
Liste des membres	15

Rapport du Président

Voilà près d'une année que j'ai été élu président de l'AFGB. Je remercie encore tous les membres de notre association pour la confiance qu'ils m'ont accordée et c'est avec plaisir que j'établi mon premier rapport de Président.

Notre société évolue très rapidement et les nouvelles technologies semblent pouvoir apporter bonheur et bien-être à toute la population. C'est oublier que rien n'est possible si les besoins vitaux de la population ne sont pas satisfaits. La construction, dans la mesure où elle permet à l'homme de s'intégrer agréablement et avec sécurité dans une nature souvent hostile, est une activité indispensable à notre société.

Il est évident aussi que les domaines des graviers et bétons, qui sont les principaux constituants de nos constructions, infrastructures et bâtiments, sont directement concernés et qu'une vision à long terme est essentielle pour garantir l'approvisionnement en matériaux pierreux, mais également la mise à disposition de décharges. Cela suppose aussi que toutes les possibilités d'économie de matériaux nobles, que ce soit par le recyclage et l'utilisation de matériaux de second choix, doivent être exploitées.

Les résultats du sondage réalisé auprès de nos membres en 2013 montrent clairement que les réserves autorisées ne garantissent l'approvisionnement du canton que pour les 10 à 12 prochaines années, ce qui est également le cas pour les lieux de décharges pour matériaux de déblais terreux. Nous pensons que la planification cantonale (PSEM) actuelle ne garantit pas l'approvisionnement à plus long terme, il est donc urgent de corriger le tir.

A notre avis il est également important de fluidifier les procédures d'obtention de permis et d'éviter au maximum les contraintes inutiles.

Indépendamment des affaires courantes, ce sont les axes principaux dans lesquels le comité a et va travailler.

Dans cette optique, nous avons pris contact avec les services cantonaux pour aborder les différents thèmes qui nous préoccupent. Les réponses ont été positives et c'est avec satisfaction que nous avons pu organiser plusieurs séances et mettre en place les prémises d'une collaboration plus approfondie.

Nous avons rencontré deux fois M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz, séances au cours desquelles ont été abordées plus spécialement la planification des gravières à long terme par le biais du PSEM, les garanties de remise en état et les modifications légales en cours, notamment la perception d'une taxe sur la plus value lors de la mise en zone ZEM d'un terrain. Nous estimons, quant à nous que, conformément aux recommandations de la Confédération, cette taxe ne devrait pas s'appliquer aux gravières dans la mesure où cette mise en zone n'est que provisoire.



Le 21 octobre 2014, l'AFGB a rencontré les quatre services cantonaux avec lesquels nous collaborons le plus fréquemment, soit le Service des Constructions et de l'Aménagement (SeCA), le Service de l'Environnement (SEn), le Service des forêts et de la faune (SFF) ainsi que le Service de l'agriculture (SAgri). Nous avons pu faire le tour des problèmes qui nous préoccupent en échangeant nos points de vue. Cette première prise de contact sera renouvelée.

Lors d'une séance du groupe de travail « DCMI », a été abordée la problématique de la planification des DCMI. Ce groupe de travail va également réfléchir sur la mise en conformité des sites de recyclage en captivité dans le canton. Vaste programme !

Le 12 février 2015, en présence de M. Magnin, ingénieur cantonal et de ses collaborateurs, M. Dorthe de l'Association vaudoise des graviers et déchets (AVGD) et M. Schmid de Laboroute SA ont présenté les recherches actuelles en matière de recyclage des matériaux, plus précisément de la réutilisation des anciens revêtements. Cette présentation a été suivie d'un échange très intéressant sur la valorisation de ces matériaux. Il a été également prévu de réactiver le groupe d'étude relatif à l'utilisation de matériaux graveleux recyclés et de deuxième choix.

La problématique du recyclage du béton a également été abordée en relation avec l'utilisation de béton ECO sur les chantiers d'Etat.

Nous avons aussi profité de notre collaboration avec nos collègues romands lors d'une réunion en Valais. Ces rencontres nous permettent de mettre en commun nos problèmes et de coordonner nos prises de positions lors de consultations qui nous concernent.

En rapport aux consultations que notre association a reçues du canton ou de l'association faitière, voici les plus importantes qui ont fait l'objet d'une prise de position de l'AFGB durant cette année écoulée.

Prise de position sur l'avant-projet de la loi sur l'utilisation du sous-sol

Le 11 septembre 2014, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) nous a envoyé un questionnaire relatif à la mise en consultation de l'avant-projet de loi sur l'utilisation du sous-sol. En date du 5 décembre 2014, l'AFGB a répondu qu'elle n'avait pas de remarques particulières sur ce sujet. Elle a cependant relevé que la terminologie pourrait être précisée pour l'article 3, alinéa a ; *les utilisations suivantes ne tombent pas sous le coup des droits régaliens au sens de la présente loi mais sont réglées par une législation spéciale :*
a) *Utilisation de roches et de terres.* Selon notre association, il serait plus judicieux d'utiliser *Utilisation de roche, de gravier et de matériaux destinés à la construction.*

Audition sur l'Ordonnance sur le traitement des déchets OTD

Le 21 novembre 2014, l'ASGB nous a envoyé la consultation concernant l'Ordonnance sur le traitement des déchets. Nous avons transféré directement à la Confédération notre prise de position le 28 novembre, disant que, dans la mesure où notre association faitière avait été consultée, nous nous rallions à leur propre prise de position.

Avant-projet de la loi modifiant la Loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATec)

En date du 9 décembre 2014, nous avons reçu de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) l'avant-projet de loi. Nous leur avons fait part de notre prise de position le 13 mars 2015, dans laquelle ressort tout particulièrement le point sur la taxe sur la plus-value. L'AFGB est convaincue qu'il n'existe aucune raison valable de prévoir un régime cantonal qui va au-delà du cadre ancré par la LAT révisée. En effet, le droit fédéral n'impose le prélèvement de la taxe sur la plus-value uniquement dans le cas où des terrains auparavant affectés à la zone de non bâtir sont durablement classés en zone à bâtir.

C'est en partie pourquoi l'AFGB demande à ce que le prélèvement de la taxe sur la plus-value soit limité aux plus-values résultant du classement durable de terrains en zone à bâtir.

Je suis très satisfait de l'appui que nous recevons de l'ASGB, notre association faitière, et de son Directeur Martin Weder. Nous connaissons leur disponibilité et bien souvent leur aide nous est précieuse. Je les remercie chaleureusement.

Mes remerciements vont également à Sara et à Rachel qui assurent parfaitement, au nom de la FFE, notre secrétariat et notre administration. Il est vraiment agréable de pouvoir compter sur des personnes sympathiques qui sont pour le comité des aides vraiment précieuses.

Indépendamment des ces rencontres, le comité s'est réuni à 9 reprises depuis notre assemblée du 25 juin 2014. Je remercie tous mes collègues pour leur engagement, leur disponibilité et leurs compétences. Dans cette période cruciale, l'AFGB peut compter sur une équipe motivée et dynamique.

Le Président
Luc Pasquier

Séances et commissions de l'association

Assemblée ordinaire de printemps

Le 25 juin 2014, après un agréable déplacement en bateau grâce à l'entreprise Bühler & Fils SA pour une intéressante visite de la drague « L'Illiade », la dernière assemblée de Marguerite Michel-Bersier a pu commencer. Les membres de notre association se sont réunis dans le magnifique cadre du Château de la Corbière, à Estavayer-le-Lac, ville d'origine de notre ancienne Présidente. C'est devant une trentaine de personnes que Marguerite Michel-Bersier a eu le plaisir de terminer son mandat et passer le flambeau à son successeur, Luc Pasquier.



A la suite de la lecture de son rapport, la Présidente a profité de l'occasion donnée par son départ pour présenter une rapide rétrospective de la vie de l'association depuis son arrivée. Madame Michel-Bersier a siégé au comité de l'AFGB durant 18 ans, dont 15 en tant que Présidente. Durant tout ce temps, il est évident qu'elle a tissé de nombreux liens avec les personnes dans ce domaine.

Les comptes ont été brièvement commentés par la secrétaire, Sara Gaggetta. Ensuite, l'association a proposé la candidature d'une entreprise en tant que nouveau membre de l'AFGB ; il s'agit du consortium Béton Frais Gruyère SA, composé des 3 entreprises : JPF Gravières SA, Grisoni-Zaugg SA et Holcim Granulats et Béton SA.

Les élections statutaires ont évidemment permis à Madame Michel-Bersier de présenter son successeur à l'assemblée. Pour remplacer Luc Pasquier au sein du comité, la candidature de Jean-Noël Rubin, Directeur de Sables et Gravieres Tuffière SA a été proposée aux membres présents. Ces 2 candidatures ont été acceptées à l'unanimité par acclamation.

La partie officielle s'est clôturée par de nombreux discours en l'honneur de Madame Michel-Bersier ainsi que tous les bons vœux adressés à Luc Pasquier pour sa fraîche élection et son nouveau mandat.

L'association tient à remercier en ces pages, encore une fois, ses plus chaleureux remerciements à Collin Frei et Marguerite Michel-Bersier, qui nous ont tous deux offert l'apéritif et le repas dans ce merveilleux endroit.



Assemblée extraordinaire d'automne

Trente personnes étaient présentes lors des assises automnales le 19 novembre 2014. Elles se sont réunies à Neyruz, au restaurant de l'Aigle Noir, pour écouter le rapport du nouveau Président Luc Pasquier, successeur de Marguerite Michel-Bersier.

Le budget de l'association pour l'année 2015 a été brièvement commenté par la secrétaire Sara Gaggetta.

L'assemblée a chaleureusement accueilli l'arrivée d'un membre actif : l'entreprise Fribéton SA à Fribourg.

Le Président a donné des informations importantes sur la situation actuelle du marché, en parlant notamment du niveau élevé du volume de travail dans la construction et des conditions cadres qui doivent toujours permettre de rester concurrentiels et d'assurer la pérennité des exploitations sur le long terme.

Luc Pasquier a parlé ensuite des rencontres avec Monsieur le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz et des différents services d'Etat : le SEn, le SAgri, le SFF et le SeCA qui ont lieu au mois de novembre concernant le plan de mesures d'économie. L'AFGB va rester attentive à la possibilité que l'Etat perçoive des taxes sur la plus-value des terrains.

Au terme de cette assemblée et avant l'apéritif et le repas en commun, un petit exposé sur la disparition du sable est proposé par Laurent Thévoz, licencié en sciences, orientation géographie, et Député Vert depuis 2009, est en possession d'un Master en sciences de l'administration publique IDHEAP et actuellement chargé de cours à l'Université de Lausanne.



Source : www.planetoscope.com

Comité

Le comité a siégé à 8 reprises en 2014, pour traiter les sujets importants de l'association :

- plan d'aménagement local : zone décharges DCMI ME ;
- conditions de travail dans l'industrie des granulats pierreux ;
- séances avec les services d'Etat : le SEEn, le Sagri, le SFF et le SECA ;
- rencontre avec Monsieur le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz ;
- révision 2 LAT ;
- avant-projet de la loi sur les sous-sols ;
- révision OTD ;
- PSEM.

Autres séances

27.02.14	Comité de la CCC
13.03.14	Rencontre avec le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz
07.04.14	Séminaire de Jongny
11.04.14	Assemblée générale de l'AVGD
15.05.14	Assemblée générale de la FFE
12.06.14	Conférence des Présidents et Directeurs
13.06.14	Assemblée générale de l'ASGB
18.06.14	Assemblée général de l'UPCF
26.06.14	Comité de la CCC
11.09.14	Comité de la CCC
08.10.14	Assemblée générale de la CCC
27.11.14	Comité de la CCC

Mutations des membres

Admissions

Nous avons enregistré en 2014 l'adhésion de 2 entreprises :

Membres actifs

- ✓ Béton Frais Gruyère SA, 1580 Avenches
- ✓ Fribeton SA, 1700 Fribourg

Démissions

Nous n'avons enregistré aucune démission au 31 décembre 2014.

Relations permanentes avec l'association

- Association Suisse de l'industrie des Gravieres et du Béton (ASGB), Berne
- Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction pierreux (ASMP), Berne
- Commission d'Inspectorat de l'ASGB
- Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC),
- Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs (FFE)
- Union Patronale du Canton de Fribourg (UPCF)
- Conférence Cantonale de la Construction (CCC)
- Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg (CCIF)

Organisation de l'association

Comité

Nom, prénom	Rôle	Membre depuis	Réélu	Jusqu'en
Luc Pasquier JPF Gravières SA 1630 Bulle	Président	24 novembre 2009	2014	2017
Gérald Rebetz Vigier Béton Romandie SA 1734 Tinterin	Vice-président	19 juin 2007	2014	2017
Nicolas Brodard Routes Modernes SA 1700 Fribourg	Membre	23 juin 2010	2013	2016
Philippe Peiry Holcim Granulats et Bétons SA 1860 Aigle	Membre	21 novembre 2012		2015
Jean-Noël Rubin Sables et Gravières Tuffière SA 1730 Ecuwillens	Membre	25 juin 2014		2017

Administration

Nom, prénom	Poste	Depuis	N° téléphone
Sara Gaggetta Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs Rte André Piller 29 1762 Givisiez	Secrétaire	01.01.2011	+41 26 460 80 21
Roger Mollard Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs Rte André Piller 29 1762 Givisiez	Comptable	01.01.2011	+41 26 460 80 22

Comptes pertes et profits 2014

No de compte	Produits	Comptes 2013	Comptes 2014
3000	Cotisations membres	20'411.00	24'900.50
3001	Cotisations libres	3'500.00	3'800.00
3200	Intérêts bancaires et ccp	10.67	8.15
3250	Dividendes s/actions et parts	501.90	419.05
3260	Bénéfice s/titres non réaliséé	0.00	1'769.00
Total des produits		24'423.57	30'896.70

No de compte	Charges	Comptes 2013	Comptes 2014
4360	Matériel de bureau	606.55	1'441.80
4361	Frais de port	421.75	431.55
4362	Téléphone	259.55	282.05
4364	Photocopies	549.35	454.75
4365	Frais bancaires et ccp	144.40	168.05
4368	Frais de secrétariat	9'093.60	13'325.15
4371	Indemnités	10'100.00	5'650.00
4372	Cotisations aux associations	2'455.00	2'530.00
4374	Sortie des membres	1'575.80	0.00
4375	Frais AG et comité	2'802.20	4'282.90
4379	Site pédagogique	300.00	300.00
4380	Frais divers	54.00	216.00
4601	Perte s/titres non réalisés	72.00	0.00
Total des charges		28'434.20	29'082.25

Résultat	Comptes 2013	Comptes 2014
Total produits	24'423.57	30'896.70
Total charges	28'434.20	29'082.25
Bénéfice / Perte	-4'010.63	1'814.45

Bilan au 31.12.2014

No de compte	Actifs	31.12.2013	31.12.2014
1000	Caisse	94.80	180.00
1010	Compte postal 17-2144-6	7'899.91	11'722.16
1020	Compte épargne CS 902684-40	1'596.48	1'853.73
1100	Débiteurs cotisations	100.00	600.00
1400	Titres à long terme	36'752.00	38'521.00
Total des actifs		46'443.19	52'876.89

No de compte	Passifs	31.12.2013	31.12.2014
2000	Fournisseurs	10'478.25	15'097.50
2800	Capital propre	35'964.94	37'779.39
	Bénéfice/perte exercice 2014	-4'010.63	1'814.45
Total des passifs		46'443.19	52'876.89

Commentaires

Les cotisations des membres actifs ont un peu augmenté car les volumes 2014 ont été en moyenne supérieurs à 2013. En total, les produits se montent à CHF 30'896.70.

Dans les charges, le total est de CHF 29'082.25.

Les comptes de l'association, pour l'exercice 2014, voient un bénéfice de CHF 1'814.45

En ce qui concerne le bilan, au 31.12.2014, avec les liquidités, les débiteurs et les titres, le total de l'actif se monte à CHF 52'876.89

Au bilan des passifs, figurent des fournisseurs pour CHF 15'097.50.

Le capital en fin d'année 2013 était de CHF 35'964.94; en ajoutant le bénéfice de cet exercice, le nouveau capital propre de l'association se monte à CHF 37'779.39

Rapport des vérificateurs

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 18 des statuts de notre association et au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à la vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Après différents contrôles, nous avons constaté que :

- Le bilan et le compte de pertes et profits concordent parfaitement avec la comptabilité
- La comptabilité est tenue avec soin et exactitude
- L'exercice 2014 enregistre un bénéfice de *Fr. 1'814.45*
- Le capital de l'AFGB s'élève dorénavant à *Fr. 37'779.39*

Nous avons eu l'occasion de constater l'existence de la fortune. Nous avons contrôlé les recettes et les dépenses d'après les pièces justificatives.

Nous proposons donc à l'assemblée d'approuver les comptes et de donner décharge à la secrétaire et au caissier.

Les vérificateurs

Martine Rüfenacht



Philippe Nuoffer



Givisiez, le 12 mars 2015

Liste des membres

MEMBRES AFGB / MITGLIEDER VFKB

	Raison sociale	Numéro postal et localité	Téléphone
1	A. & A. Kolly SA	1634 La Roche	+41 (26) 413 21 17
2	André Repond SA	1637 Charmey	+41 (26) 927 55 55
3	Bersier SA Gravière de Ménières	1752 Villars-sur-Glâne	+41 (26) 470 21 79
4	Béton Centre SA	1630 Bulle 1	+41 (26) 919 72 72
5	Béton Frais Gruyère SA	1580 Avenches	+41 (26) 850 08 00
6	CSD Ingénieurs SA	1763 Granges Paccot	+41 (26) 460 74 74
7	E. Bühler & Fils SA	2074 Marin-Epagnier	+41 (32) 756 11 22
8	Frei Fördertechnik AG	3113 Rubigen	+41 (31) 720 56 56
9	Fribeton SA	1709 Fribourg	+41 (26) 426 54 55
10	Geolina SA	1700 Fribourg	+41 (26) 424 80 52
11	Geotest SA	1762 Givisiez	+41 (26) 466 72 67
12	GF Gravières Fribourg SA	1701 Fribourg	+41 (26) 484 80 00
13	Gilbert Brodard et Fils SA	1634 La Roche	+41 (26) 413 92 20
14	Gravière de Châtillon SA	1630 Bulle 1	+41 (26) 919 72 72
15	Grisoni-Zaugg SA	1630 Bulle 2	+41 (26) 913 12 55
16	H. Grandjean Fils SA	1667 Enney	+41 (26) 921 24 56
17	Holcim Granulats et Bétons SA	1860 Aigle	+41 (58) 850 06 80
18	Jean Weibel SA	3018 Bern	+41 (31) 990 53 56
19	JPF Gravières SA	1630 Bulle 1	+41 (26) 919 72 72
20	Kiesgrube Benewil GmbH	1715 Alterswil	+41 (26) 494 24 55
21	Kieswerk Kiemy AG	3186 Düringen	+41 (26) 492 98 85
22	Konsortium Clerc & Aebischer	1715 Alterswil	+41 (26) 494 24 55
23	Liebherr Machines SA	1306 Daillens	+41 (21) 863 60 00
24	Macheret Fils SA	1695 Estavayer-le-Gibloux	+41 (26) 411 18 67
25	Raemy Hoch- und Tiefbau AG	1716 Oberschrot / Plaffeien	+41 (26) 419 12 47
26	Rime Roger SA	1637 Charmey	+41 (26) 927 22 53
27	Routes Modernes SA	1709 Fribourg	+41 (26) 426 52 22
28	Sables et Graviers Tuffière SA	1730 Ecuwillens	+41 (26) 409 72 62
29	Savary Béton Frais et Gravières SA	1483 Vesin	+41 (26) 665 95 95
30	Vigier Béton Romandie SA	1734 Tinterin	+41 (26) 418 12 88



Visite de la drague E. Bühler & Fils SA

Photos Marguerite Michel-Bersier

AFGB

Route André Piller 29

1762 Givisiez

Tél. 026 460 80 21

Fax 026 460 80 25

sara.gagetta@ffe-fbv.ch